

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 13 FÉVRIER 2017, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Claudette Cantin et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin, Michel Girard et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

23-2017

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR
MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 heures. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

24-2017

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Suite à la lecture de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

25-2017

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune.

26-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 23 JANVIER
2017, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 23 janvier 2017, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2017, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

27-2017

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucune remarque.

28-2017

SOLLICITATIONS,
ADHÉSIONS :

INVITATIONS,

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Randonnée Hydro-Québec (24 juin 2017)	
Achat de fournitures pour passage des cyclistes	250 \$
Club des retraités	
Fête de la reconnaissance (brunch) (10 \$/personne)	10 \$
Programme musique-études de la Polyvalente de Normandin	
Brunch musical (15 \$/adulte)	75 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

29-2017

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS
DE DÉCEMBRE 2016 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de décembre 2016 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur et inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de décembre 2016 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de décembre 2016, pour un montant de 359 565,29 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par les élu(e)s mandaté(e)s à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT
DE CRÉDIT DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 12-2016

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Je, soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

30-2017

ENGAGEMENT DE M. KEVEN RENAUD À
TITRE D'EMPLOYÉ TEMPORAIRE COMME
PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN (ARÉNA) :

CONSIDÉRANT que le poste d'employé temporaire de préposé à l'entretien (aréna) a été ouvert à l'interne et qu'une candidature a été retenue;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil municipal entérine l'engagement de M. Keven Renaud à titre d'employé temporaire comme préposé à l'entretien (aréna), avec sa date d'engagement en date de ce jour, selon le salaire et avantages établis à la convention collective des employés de la Ville de Normandin.

NOTE: M. Renaud occupe actuellement un poste à titre de gardien de nuit au Site touristique de la Chute à l'Ours.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

31-2017

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR 2017-
2018 :

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ a lancé un appel d'offres public en 2013 afin d'obtenir d'un assureur une tarification pour les régimes d'assurance collective des employés des organisations municipales membres du regroupement des municipalités du Lac-Saint-Jean—Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Côte-Nord, dont la Ville de Normandin fait partie;

CONSIDÉRANT que le contrat octroyé en 2013 fut renouvelé pour 2014-2015, puis pour 2015-2016 et 2016-2017 et qu'il y a lieu de pourvoir à son renouvellement à nouveau pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT qu'un rapport complet d'analyse des conditions de renouvellement fut soumis aux membres et au comité de gestion le 12 janvier 2017 par Mallette actuares inc., consultant de l'UMQ en matière d'assurance collective et qu'il y est recommandé de renouveler le contrat avec SSQ groupe financier;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion du regroupement des municipalités du Lac-Saint-Jean—Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Côte-Nord a entériné les recommandations du comité de consultation, lors d'une conférence téléphonique de janvier dernier;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

Que la Ville de Normandin entérine l'accord de la recommandation donnée à l'effet que le contrat pour la fourniture des différentes couvertures d'assurance collective des employés du regroupement des municipalités du Lac-Saint-Jean—Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Côte-Nord soit renouvelé auprès de l'assureur SSQ groupe financier, selon les conditions de renouvellement obtenues par le consultant Mallette actuaires et mentionnées le 12 janvier 2017 aux membres du comité de gestion du regroupement.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

32-2017

SERVICES PROFESSIONNELS D'UN
CONSULTANT EN ASSURANCE
COLLECTIVE POUR LES MUNICIPALITÉS
ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN
ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que la Ville de Normandin confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé, et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;
- b) Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année, sur une période maximale de cinq (5) ans;
- c) Que la Ville de Normandin s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;
- d) Que la Ville de Normandin s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- e) Que la Ville de Normandin s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

33-2017

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION DE
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE
PARC INDUSTRIEL EST :

TABLEAU DES SOUMISSIONS REÇUES

SOUMISSIONNAIRE	PRIX DÉPOSÉ (excluant les taxes)	POINTAGE FINAL	RANG
MSH	Non qualifiée		
Tératech	Non qualifiée		
Stantec	34 760,00 \$	74/100	2
Cégertec	40 807,80 \$	99/100	1
WSP	44 066,00 \$	86/100	3

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande au conseil municipal d'adjuger le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après l'évaluation;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

Que le contrat de services professionnels pour le Parc industriel est soit accordé à la firme Cégertec, au coût de 40 807,80 \$ plus les taxes applicables, le tout pour les travaux plus amplement décrits au document d'appel d'offres et faisant partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

34-2017

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENTS NUMÉRO
511-2017, 512-2017, 513-2017, 514-5017,
516-52017, 517-2017 :

Monsieur François Potvin, conseiller, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 511-2017 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme 423-2011 afin de le rendre conforme, et ce, suite à l'entrée en vigueur des règlements 15-379 et 16-385 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine, concernant les îlots déstructurés et les usages résidentiels dans les zones agricole en dévitalisation, agroforestière et récréative en territoire municipalisé et demande une dispense de lecture, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

Monsieur François Potvin, conseiller, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 512-2017 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 424-2011 afin de le rendre conforme, et ce, suite à l'entrée en vigueur des règlements 15-379 et 16-385 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine, concernant les îlots déstructurés et les usages résidentiels dans les zones agricole en dévitalisation, agroforestière et récréative en territoire municipalisé et demande une dispense de lecture, une copie du projet règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

Monsieur François Potvin, conseiller, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 513-2017 ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement 425-2011 afin de le rendre conforme, et ce, suite à l'entrée en vigueur des règlements 15-379 et 16-385 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine, concernant les îlots déstructurés et les usages résidentiels dans les zones agricole en dévitalisation, agroforestière et récréative en territoire municipalisé et demande une dispense de lecture, une copie du projet règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Monsieur François Potvin, conseiller, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 514-2017 ayant pour objet de modifier le règlement de permis et certificats 427-2011 afin de le rendre conforme, et ce, suite à l'entrée en vigueur des règlements 15-379 et 16-385 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine, concernant les îlots déstructurés et les usages résidentiels dans les zones agricole en dévitalisation, agroforestière et récréative en territoire municipalisé et demande une dispense de lecture, une copie du projet règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

Monsieur François Potvin, conseiller, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 516-2017 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 424-2011 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions et demande une dispense de lecture, une copie du projet règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

Monsieur François Potvin, conseiller, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 517-2017 ayant pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats 427-2011 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions et demande une dispense de lecture, une copie du projet règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

35-2017

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
D'AMENDEMENT NUMÉRO 511-2017,
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME
NUMÉRO 423-2011 ET SES AMENDEMENTS
AFIN DE METTRE À JOUR CERTAINES
DISPOSITIONS RELATIVES AUX
AFFECTATIONS ET AUX ÎLOTS
DÉSTRUCTURÉS :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le premier projet de règlement d'amendement numéro 511-2017 modifiant le plan d'urbanisme numéro 423-2011 et ses amendements, afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux affectations et aux îlots déstructurés, ledit projet faisant partie intégrante de la présente comme ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

36-2017

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
D'AMENDEMENT NUMÉRO 512-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 424-2011 ET SES AMENDEMENTS
AFIN DE METTRE À JOUR CERTAINES
DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÎLOTS
DÉSTRUCTURÉS :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le premier projet de règlement d'amendement numéro 512-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011 et ses amendements, afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux îlots déstructurés, ledit projet faisant partie intégrante de la présente comme ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

37-2017

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
D'AMENDEMENT NUMÉRO 513-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT NUMÉRO 425-2011 ET SES
AMENDEMENTS AFIN DE METTRE À JOUR
CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES
AUX ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le premier projet de règlement d'amendement numéro 513-2017 modifiant le règlement de lotissement numéro 425-2011 et ses amendements, afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux îlots déstructurés, ledit projet faisant partie intégrante de la présente comme ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

38-2017

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
D'AMENDEMENT NUMÉRO 514-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET
CERTIFICATS NUMÉRO 427-2011 ET SES
AMENDEMENTS AFIN DE METTRE À JOUR
CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES
AUX INFORMATIONS ET DOCUMENTS
REQUIS LORS DE DEMANDES DE PERMIS
ET CERTIFICATS :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le premier projet de règlement d'amendement numéro 514-2017 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 427-2011 et ses amendements, afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux informations et documents requis lors de demandes de permis et certificats.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

39-2017

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO
515-2017 - OCCUPATION ET ENTRETIEN
DES BÂTIMENTS :

Monsieur François Potvin, conseiller, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, le règlement numéro 515-2017 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Une dispense de lecture est aussi donnée pour l'adoption du règlement.

40-2017

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
D'AMENDEMENT NUMÉRO 516-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 424-2011 ET SES AMENDEMENTS
AFIN DE METTRE À JOUR CERTAINES
DISPOSITIONS :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le premier projet de règlement d'amendement numéro 516-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011 et ses amendements, afin de mettre à jour certaines dispositions, ledit projet faisant partie intégrante de la présente comme ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

41-2017

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
D'AMENDEMENT NUMÉRO 517-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES
PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 427-
2011 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE
METTRE À JOUR CERTAINES
DISPOSITIONS :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le premier projet de règlement d'amendement numéro 517-2017 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 427-2011 et ses amendements, afin de mettre à jour certaines dispositions, ledit projet faisant partie intégrante de la présente comme ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

42-2017

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO
SQ-17-04 (518-2017) CONCERNANT LES
ANIMAUX :

Monsieur Robin Gauthier, conseiller, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, le règlement numéro SQ-17-04 (suite numérique 518-2017) concernant les animaux et abrogeant le règlement 340-2004.

Une dispense de lecture est aussi donnée pour l'adoption du règlement.

43-2017

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO
519-2017 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR
RÉNOVATIONS AU CENTRE SPORTIF :

Madame Marie-Lou Darveau, conseillère, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement décrétant une dépense de 1 827 768,76 \$ et un emprunt de 1 827 768,76 \$ pour l'exécution de travaux de rénovation du centre sportif de Normandin.

Une dispense de lecture est aussi donnée pour l'adoption du règlement.

44-2017

DÉROGATION MINEURE AU 1197, AVENUE
DE LA GARE :

CONSIDÉRANT que la ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1197, avenue de la Gare, en regard du remplacement du solarium existant par un agrandissement de la résidence, à une distance moindre que la marge requise entre deux bâtiments;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme une distance entre les deux bâtiments de 0,991 mètre, alors que la marge exigée par la réglementation actuelle est de 2 mètres;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit dans le journal « NOUVELLES-HEBDO » le 25 janvier dernier, avisant la population que le Conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif de l'urbanisme recommande au Conseil de la ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1197, avenue de la Gare, soit et est acceptée par le Conseil de ville de Normandin et que soit autorisée, par le fait même, une marge entre l'agrandissement du bâtiment principal et le remise existante à 0,991 mètre, alors que la distance exigée au règlement actuellement en vigueur est de 2 mètres.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

45-2017

AUTORISATION À LA MRC POUR COUPE
DE BOIS SUR TPI :

CONSIDÉRANT que des travaux de coupe forestière doivent être réalisés sur des arbres actuellement rendus à maturité, sur les terres publiques intramunicipales (TPI), dans le secteur du chemin Alfred-Villeneuve et Louis-Ovide-Bouchard;

CONSIDÉRANT que ces travaux devraient débuter en mars, pour se poursuivre par des opérations de broyage et de reboisement dans les mois suivants;

CONSIDÉRANT que ces travaux sylvicoles seront exécutés sous la supervision de la MRC de Maria-Chapdelaine et que la Ville de Normandin doit émettre une autorisation à cet effet;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que la Ville de Normandin autorise la MRC de Maria-Chapdelaine à exécuter les travaux sylvicoles prévus dans le secteur des chemins Alfred-Villeneuve et Louis-Ovide-Bouchard, le tout selon la carte des travaux décrivant les zones à récolter et à préserver (2017-01-17_bloc3) et faisant partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

46-2017

ACCEPTATION ET SIGNATURE DU
PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À
L'EXPLOITATION DU SECTEUR CHUTE-À-
L'OURS DU PARC RÉGIONAL DES
GRANDES-RIVIÈRES DU LAC-SAINT-JEAN :

ATTENDU que la compétence des MRC à l'égard des parcs régionaux est prévue aux articles 112 à 121 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) (LCM);

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

ATTENDU que la MRC de Maria-Chapdelaine, après avoir adopté un règlement en ce sens, a compétence sur tout parc régional situé sur son territoire;

ATTENDU que la MRC de Maria-Chapdelaine a créé et déterminé l'emplacement du Parc régional, pour son territoire, en vertu de la résolution no 2006-06-04;

ATTENDU que la MRC de Maria-Chapdelaine et la Société ont signé une entente établissant cette dernière comme mandataire responsable de l'exploitation, du développement et de l'entretien des territoires en délégation de parc régional présents sur son territoire;

ATTENDU que la Ville de Normandin compte un territoire en terres publiques intramunicipales sur lequel des aménagements et activités ont cours;

ATTENDU que le Parc régional est un équipement à caractère supra-local et qu'en ce sens la coordination des opérations se fait dans un esprit d'équité adapté aux forces, faiblesses et particularités propres à chacune des municipalités;

ATTENDU que la Société, par sa mission, met en valeur des territoires publics à des fins récréatives et touristiques dans une perspective de développement durable tout en favorisant une concertation régionale quant à l'utilisation multifonctionnelle du territoire et de ses ressources;

ATTENDU qu'un protocole d'entente doit être signé entre la Ville et la Société de gestion du Parc régional des Grandes-Rivières de la MRC de Maria-Chapdelaine pour fixer les rôles, responsabilités et obligations de chacune des parties pour la gestion de ces aménagements sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le conseil municipal entérine le protocole d'entente relatif à l'exploitation, sur le territoire de la Ville de Normandin, du secteur Chute-à-l'Ours du Parc régional des Grandes-Rivières du Lac-Saint-Jean;
- b) Que M. Mario Fortin et Mme Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière, sont mandatés à signer, pour et au nom de la Ville de Normandin, ledit protocole faisant partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

47-2017

NOMINATION DE M.ÉRIC BHÉRER COMME INTERVENANT (SIGNATAIRE ET DÉPÔT) POUR TOUTES LES DEMANDES DÉPOSÉES À LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES RESSOURCES, VOLET 1 - FONDS DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin mandate M. Éric Bhérier, directeur des loisirs et de la culture, à déposer et signer toutes les demandes déposées à la MRC de Maria-Chapdelaine dans le cadre du Fonds de développement territorial des ressources, volet 1 - fonds de développement municipal.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

48-2017

ADOPTION DE LA CHARTE RÉGIONALE
SUR LES SAINES HABITUDES DE VIE
(SHV) :

CONSIDÉRANT que la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV) du Saguenay–Lac-Saint-Jean est constituée d'organismes et de partenaires gouvernementaux, engagés autour des saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que la TIR-SHV du Saguenay–Lac-Saint-Jean entend sensibiliser et mobiliser les organisations du territoire autour d'une charte de principes définissant les valeurs porteuses du développement des jeunes et rappelant le rôle de chacun quant à la mise en place de milieux de vie favorables à l'acquisition de saines habitudes de vie de la population;

CONSIDÉRANT que l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être de la population sont des enjeux qui interpellent directement les milieux de vie fréquentés par les citoyens;

CONSIDÉRANT que les citoyens ont droit à une équité dans l'offre de service, en accord avec leurs différences et leurs besoins;

CONSIDÉRANT que la famille est une actrice incontournable au sein des mobilisations locales pour créer des milieux de vie sains et actifs;

CONSIDÉRANT qu'un équilibre entre les besoins individuels et collectifs doit être visé pour faciliter le bien commun de tous;

CONSIDÉRANT que les citoyennes et citoyens élus et partenaires ont une responsabilité commune de favoriser ensemble la qualité de vie de la population;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un environnement favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation, incluant l'allaitement maternel, accessible pour tous, représente une solution concrète pour améliorer la qualité de vie de la population;

CONSIDÉRANT que des environnements physiques, politiques, économiques et socioculturels enrichis et sécuritaires favorisent l'épanouissement des citoyens;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, notamment par leurs compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, de culture, de loisirs, d'activités communautaires et de parcs, de transports et de voirie, de sécurité publique et d'environnement;

CONSIDÉRANT que les communautés et les organisations s'engagent à agir ensemble, avec la TIR-SHV du Saguenay–Lac-Saint-Jean, pour les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que les saines habitudes de vie contribuent à la santé et à la qualité de vie de chacun, de même qu'à l'attractivité et la prospérité de notre région, et qu'il est de notre responsabilité de les faciliter et de les promouvoir;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

- a) Que le conseil municipal de la Ville de Normandin s'engage au développement et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez ses citoyens:
- En mettant en place les conditions gagnantes pour la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie;
 - En s'engageant en faveur du bien-être des citoyens;
 - En planifiant de façon globale pour de meilleurs résultats;
 - En travaillant en partenariat pour augmenter les impacts;
 - En s'arrimant aux besoins et aux capacités du milieu;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- En impliquant les citoyens dans les décisions;
 - En tenant compte du transport actif, des loisirs et des sports et de la saine alimentation, accessible pour tous, dans notre planification globale;
 - En favorisant l'accessibilité à des activités physiques, sportives ou de loisirs, ou à des lieux tout en tenant compte de la condition sociale, économique et socioculturelle de tous les citoyens;
 - En favorisant une offre alimentaire de haute valeur nutritive, dans les infrastructures et événements, qui tient compte de l'accessibilité physique et économique à une diversité d'aliments sains et savoureux;
 - En favorisant la création d'environnements favorables à l'allaitement maternel dans les infrastructures municipales et lors des événements (fêtes de famille, festival, etc.);
 - En soutenant, les milieux de vie fréquentés par les jeunes et leur famille, notamment par l'adoption de politiques familiales et alimentaires des milieux et par la mise en place d'initiatives en agriculture urbaine, dont des jardins collectifs et communautaires;
 - En nommant un responsable, décideur ou élu, des saines habitudes de vie avec qui les partenaires (école, service de garde, CLSC, organismes communautaires, etc.) pourront mettre en place des actions; et,
- b) Que le conseil municipal autorise M. le maire Mario Fortin à signer la charte régionale de saines habitudes de vie, pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

49-2017

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA
PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE :

CONSIDÉRANT que les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 20 ans la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 11,8 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2012-2013 (14,9 % pour les garçons et 8,9 % pour les filles);

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus: un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société, sur la participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang), les taxes et impôts perçus en moins et les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CONSIDÉRANT que le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention: entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le CRÉPAS organise, du 13 au 17 février 2017, la 10^e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème « La persévérance scolaire, c'est l'affaire de tous! », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) De déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;
- b) D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage –dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires– afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean la toute première région éducative au Québec, une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- c) De faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

50-2017

CORRESPONDANCE :

Opération Nez rouge; OBJET: Remerciements pour la contribution de la Ville à l'édition 2016.

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ); OBJET: Explications et calcul de la ristourne à recevoir pour l'exercice financier 2016, prévue à 11 131 \$ pour la Ville de Normandin.

51-2017

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

52-2017

QUESTIONS DU PUBLIC :

Aucune.

53-2017

VARIA :

- a) Monsieur le conseiller Robin Gauthier assumera la responsabilité de maire suppléant à compter du 1^{er} mars prochain.

NOTE: M. Fortin en profite pour remercier Mme Marie-Lou Darveau de sa disponibilité pour le remplacer au cours de la période qui se terminera le 28 février prochain.

- b) Sur proposition de madame la conseillère Claudette Cantin, que des félicitations soient transmises à madame Bernadette Turcotte-Martel, récipiendaire de la médaille et du certificat «mérite diocésain» pour souligner ses 40 ans de bénévolat auprès de la communauté chrétienne de Normandin.
- c) M. Mario Fortin annonce qu'il désire solliciter un deuxième mandat à titre de maire, lors des prochaines élections au mois de novembre.
-

54-2017

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 13
MARS 2017 :

M. Fortin annonce qu'il y aura une séance extraordinaire lundi le 20 février à 20 h pour l'adoption d'un règlement d'emprunt concernant l'exécution de travaux de rénovation.

55-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

Que la séance soit levée à 21 heures 03.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière